



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Guinée

Question écrite n° 73925

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le contexte de tensions préoccupant qui règne en Guinée. Les réfugiés des pays voisins subissent les représailles des forces de l'ordre guinéennes et de nombreuses personnes de l'opposition sont actuellement emprisonnées sans procès équitable. Il demande donc s'il entend prendre des décisions sur le plan international afin de rétablir le respect des droits fondamentaux dans cet Etat.

Texte de la réponse

Depuis les incidents armés survenus, à partir de septembre 2000, en Guinée maritime (région de Forecariah) et surtout en Guinée forestière (région de Guékédou), la situation s'est stabilisée. Il n'y a pas eu d'incursions sur le territoire guinéen depuis mars 2001, et la rencontre à Rabat, les 27 et 28 février 2002, des chefs d'Etat des trois pays de l'Union du fleuve Mano a constitué un premier pas vers une solution régionale. Les réfugiés installés le long des frontières de la Guinée, pour l'essentiel d'origine sierra-léonaise, ont été relocalisés dès mai 2000, par le Haut commissariat aux réfugiés et avec l'appui des ONG présentes sur le terrain, vers de nouveaux camps situés plus à l'intérieur du pays. Préoccupée par les témoignages faisant alors état d'exactions et de vexations commises à leur encontre par les forces de l'ordre guinéennes, la France avait fait part aux autorités de ce pays de sa préoccupation et de son souci de voir leurs droits fondamentaux pleinement respectés. La situation dans les camps de Guinée forestière est aujourd'hui stabilisée, l'objectif des organismes d'assistance étant désormais de permettre un rapatriement organisé, dans leur pays d'origine, des réfugiés qui en expriment le souhait. Le HCR avait mis en oeuvre dès décembre 2000 un programme de rapatriement par voie maritime. Il a décidé, en mars dernier, d'emprunter également la voie terrestre entre la Guinée et la Sierra Leone. Ainsi, 151 familles sierra-léonaises ont quitté le 29 mars le camp de Boreah, dans la région de Kissidougou au sud-ouest de la Guinée, afin de se rendre à Port Loko, à quelque 60 kilomètres au nord de Freetown. Ce convoi, qui marque le début des opérations de rapatriement par voie terrestre, a été rendu possible par un accord conclu le 15 mars dernier avec les autorités guinéennes en vue de l'ouverture de quatre points de passage frontaliers. S'agissant de la situation intérieure, l'Union européenne, et au premier titre la France, a plaidé avec constance pour le respect des droits de l'opposition. Elle a effectué des démarches auprès des autorités guinéennes aussi souvent que des informations ou témoignages faisaient état de mesures d'intimidation à son encontre ou d'atteintes à ses libertés fondamentales. Son représentant spécial pour les Etats du fleuve Mano, M. Hans Dahlgren, a d'ailleurs saisi l'occasion de chacun de ses séjours à Conakry pour rencontrer les principaux acteurs de la scène politique, toutes allégeances confondues. A l'occasion de sa dernière visite, du 2 au 6 décembre 2001, il a pu également s'entretenir avec le chef de l'Etat, auquel il a clairement exprimé les préoccupations des Etats membres s'agissant des prochaines élections législatives et l'attachement de l'Union européenne à la relance du dialogue interne et à la mise en place rapide d'un cadre garantissant le caractère libre et démocratique de ce scrutin.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73925

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1344

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2311